

● (1510)

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je discuterai volontiers la question avec le ministre des Postes.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LES COMPTES PUBLICS

RENVOI AU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé) propose:

Que les comptes publics pour les années financières terminées le 31 mars 1972 et le 31 mars 1973, rapports de l'Auditeur général y afférents et témoignages recueillis par le comité au cours des sessions précédentes du Parlement, soient déferés au comité permanent des comptes publics.

(La motion est adoptée.)

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

RENVOI DU MODE DE RAJUSTEMENT DE LA REPRÉSENTATION AU COMITÉ DES PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé) propose:

Que le mode de rajustement de la représentation à la Chambre des communes, y compris la manière de déterminer le nombre de députés assigné à chaque province établie par l'article 51 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, soit déferé au comité permanent des privilèges et élections.

(La motion est adoptée.)

* * *

LA LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

MODIFICATIONS PORTANT SUR LES DÉFINITIONS, L'APPLICATION ET LES INFRACTIONS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 14 mars, de la motion de M. Gray: Que le bill C-7, tendant à modifier la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la loi sur les banques et tendant à abroger la loi ayant pour objet la modification de la loi modifiant la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, en reprenant le débat sur le bill C-7, je crois que nous devrions d'abord nous rendre compte que le gouvernement s'y prend bien mollement en ce qui a trait à ce bill. Je dirais, monsieur l'Orateur, que la mesure nuira peut-être à la concurrence au lieu de la rendre plus libre et plus facile au Canada. Dans un certain sens, le gouvernement envisage cette question de façon très naïve. Je dirais qu'il y a quatre autres grands éléments qui auront tous plus d'influence sur la concurrence au Canada, sa restriction ou sa liberté, que la mesure du gouvernement.

Concurrence—Bill

Je veux parler, par exemple, de l'appartenance de notre industrie à des intérêts étrangers et du fait que le rapport économique international que le président des États-Unis a déposé en février 1974 établit le total des investissements américains dans notre pays à 44.1 milliards de dollars. Comme nous le savons, monsieur l'Orateur, il est arrivé quelque chose ces dernières semaines au sujet d'une partie de ces investissements. La société Worthington à Montréal, parce qu'elle appartient à 52 p. 100 à la compagnie-mère aux É.-U., a été soumise à certaines restrictions au sujet d'un marché que la compagnie espérait conclure avec Cuba, à cause de la législation en vigueur aux États-Unis.

M. Turner (Ottawa-Carleton): De quelle restriction voulez-vous parler?

M. Stevens: Je crois qu'on est encore en train d'étudier aux États-Unis l'opportunité de poursuivre la compagnie-mère si sa filiale conclut l'accord qu'elle envisage avec les États-Unis.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Avec Cuba.

M. Stevens: Oui, avec Cuba. Je mentionne cela parce que si d'une part, la mesure à l'étude manque de vigueur, d'autre part, le gouvernement a sans cesse toléré l'investissement étranger et a saisi toutes les occasions possibles de le favoriser en recourant aux fonds du gouvernement canadien pour l'appuyer au pays.

Il est intéressant de comparer le bilan de la Société d'expansion des exportations, dont le gouvernement lui-même a proposé d'accroître l'importance pour en faire un organisme de 4 milliards de dollars. Il est intéressant de constater que le gouvernement a été circonvenu par cet organisme, de sorte que plus de 50 p. 100 des prêts sont consentis à des compagnies d'appartenance étrangère établies au Canada. Le prêt minimum de cet organisme est d'un million de dollars et nous constatons qu'en 1972, par suite de son activité, la Société a consenti des prêts de 23.3 millions en moyenne, tandis que la moyenne des prêts de la Banque d'expansion industrielle s'établit à \$45,000. Le taux exigé des emprunteurs par la Société d'expansion des exportations a été d'environ 7 p. 100, tandis que les emprunteurs canadiens qui se sont adressés à la Banque d'expansion internationale ont payé 9.8 p. 100.

Je vais prouver, monsieur l'Orateur, que le gouvernement ne sait pas ce qu'il dit lorsqu'il parle de concurrence au pays. Dire sérieusement à la Chambre que la mesure à l'étude va en quelque sorte libérer la concurrence et, comme l'a signalé le premier ministre—je suis ravi de voir qu'il est toujours avec nous—qu'elle va même freiner l'inflation au pays, ma foi, puisse Dieu nous venir en aide, si c'est là un des piliers sur lesquels compte le gouvernement pour endiguer ou enrayer l'inflation.

Comme le taux d'inflation est de 9.1 p. 100, il est grand temps, je pense, d'exiger que le ministre des Finances (M. Turner) présente un budget pour nous montrer ce que qu'il va proposer, comme mesures fiscales et monétaires au cours des prochains mois pour endiguer l'inflation. Si le premier ministre ou n'importe lequel de ses ministres prétend que cette mesure législative va, d'une certaine façon, freiner l'inflation, je dis qu'ils nous induisent en erreur. En fait, monsieur l'Orateur, la mesure va vraisemblablement provoquer une hausse plutôt qu'une baisse des produits au pays.